

Vaccin contre la varicelle

Protégez-vous ainsi que votre enfant. En vous faisant vacciner à temps, vous et votre enfant pouvez vous protéger durant votre vie d'un grand nombre de maladies. Dans les 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que la varicelle?

- La varicelle est une maladie causée par le virus varicelle-zona. Elle est évitable par la vaccination.
- Le virus se propage facilement dans l'air, d'une personne à l'autre, par la toux et les éternuements ou lorsqu'on entre en contact direct avec le fluide contenu dans les cloques de varicelle.
- La plupart des enfants en Saskatchewan **ne développent plus** la maladie en raison du succès du programme d'immunisation à la varicelle dans l'enfance.

Quels sont les symptômes de la varicelle?

- La varicelle se déclare par une forte fièvre suivie d'une éruption cutanée rougeâtre et prurigineuse qui se propage généralement du cuir chevelu au torse.
- L'éruption cutanée commence par des taches rouges qui se transforment en cloques remplies de fluide. Une croûte se forme ensuite sur ces cloques.
- L'éruption dure environ 3 ou 4 jours, mais d'autres éruptions apportant de nouvelles cloques peuvent se produire tous les 2 ou 3 jours pendant la durée de la maladie.

Quelles sont les complications liées à la varicelle?

- Les complications comprennent une possibilité de pneumonie (infection des poumons), d'infections bactériennes de la peau (« maladie mangeuse de chair ») et d'encéphalite (enflure du cerveau). L'encéphalite peut causer des convulsions, la surdité ou des lésions cérébrales.
- Les enfants peuvent avoir 350 cloques rouges et prurigineuses ou plus. La varicelle chez les adolescents, les adultes et les personnes ayant un système immunitaire affaibli est beaucoup plus grave.
- Environ 1 adulte sur 5 000 peut mourir de la varicelle.
- Si une femme enceinte contracte la varicelle, l'enfant à naître peut développer des anomalies congénitales ou mourir.
- Pour certaines personnes, le virus peut réapparaître plus tard dans leur vie et causer de douloureuses éruptions cutanées appelées zona.

De l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il NE faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 20 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

- Les personnes qui n'ont jamais contracté la varicelle peuvent être infectées si elles sont exposées à quelqu'un atteint de zona.

Comment prévenir la varicelle?

- Faites-vous vacciner. Lorsque vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. se laver les mains).
- Ne laissez pas votre enfant participer aux « fêtes de varicelle ».

Qui peut se faire vacciner gratuitement?

REMARQUE : Le souvenir d'avoir eu la varicelle ne constitue plus une preuve d'immunisation pour les personnes nées depuis le 1^{er} janvier 2003. À moins d'avoir une preuve documentée d'immunité par test sanguin à présenter à la Santé publique, le vaccin est recommandé. Il n'y a aucun risque d'immuniser une personne qui pourrait déjà l'être, mais qui ne le sait pas.

- Les enfants âgés de 12 à 18 mois (généralement combiné avec le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole).
- Les élèves de 6^e année : à compter du 1^{er} septembre 2015, une 2^e dose est offerte en 6^e année aux élèves nés depuis le 1^{er} janvier 2004 qui depuis l'âge de 1 an n'ont reçu qu'une dose.
- Les personnes non immunisées, nées depuis le 1^{er} janvier 1993, qui n'ont pas reçu le vaccin en 6^e année.
- Les employés en soins de santé des autorités régionales de santé et les étudiants en soins de santé de niveau postsecondaire, qui sont non immunisés.
- Les femmes non immunisées en âge de procréer, avant ou après avoir eu un enfant.
- Certains adultes et enfants non immunisés qui ont un système immunitaire faible en raison d'une maladie ou d'un traitement médical sont beaucoup plus susceptibles de développer des complications liées à la varicelle. Consultez votre spécialiste de la santé afin d'obtenir des renseignements détaillés et savoir si vous pouvez recevoir ce vaccin.

Qui ne devrait pas se faire vacciner?

Une maladie bénigne, accompagnée ou non de fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.

- Toute personne atteinte d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination.
- Les enfants âgés de moins de 12 mois.
- Les femmes enceintes ou qui prévoient être enceintes dans le mois suivant la vaccination.

- Les personnes qui ont des allergies graves à un des composants du vaccin ou qui ont eu une réaction allergique constituant un danger de mort à une dose précédente du vaccin de la varicelle.
- Les personnes qui sont atteintes de tuberculose active non traitée.
- Les personnes qui ont reçu une transfusion de sang ou de produits sanguins dans les 11 derniers mois.
- Les personnes qui ont récemment pris des médicaments antiviraux.
- Ceux qui ont un système immunitaire faible en raison d'une maladie ou d'un traitement médical à moins d'avoir la permission d'un médecin.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

Les vaccins sont des produits très sûrs. En fait, il est moins dangereux de recevoir le vaccin que de contracter la varicelle.

Les réactions courantes peuvent comprendre :

- Des douleurs, des rougeurs et une enflure au point d'injection.
- Une légère fièvre et une éruption cutanée pouvant ressembler à la varicelle, mais accompagnée de moins de cloques, peuvent se produire environ 2 semaines après la vaccination.
- Les personnes vaccinées qui sont atteintes d'une telle réaction cutanée **dans les 6 semaines** suivant la vaccination ou en tout temps **après les 6 semaines** ne sont que rarement contagieuses. Elles devraient, cependant, éviter tout contact direct avec les personnes à risque élevé jusqu'à la disparition de l'éruption cutanée.
- Les personnes à risque élevé comprennent :
 - Les personnes dont le système immunitaire est compromis.
 - Les femmes enceintes sans preuve documentée en laboratoire d'infection antérieure.
 - Les nouveau-nés dont aucun document de santé ou test laboratoire ne prouve que la mère est immunisée contre la varicelle.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination en raison de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction indésirable ou imprévue à votre infirmière de la santé publique, votre médecin ou votre infirmière praticienne.

Communiquez avec votre infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes en ce qui concerne votre réaction ou la réaction de votre enfant à l'immunisation; ou
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour une maladie pouvant être liée à l'immunisation.

Que contient le vaccin contre la varicelle?

- VARIVAX® III se compose de la souche Oka/Merck du virus de la varicelle (vivant, atténué), de saccharose, de gélatine hydrolysée, d'urée, de chlorure de sodium, de glutamate monosodique, de phosphate dibasique de sodium, de phosphate monobasique de potassium, de chlorure de potassium, d'eau, de composants résiduels de cellules MCR-5, y compris de l'ADN et des protéines ainsi qu'une quantité infime de néomycine et de sérum de fœtus de veau du milieu de culture MCR-5. Le vaccin ne contient ni latex ni thimérol.
- VARILRIX® se compose du virus varicelle-zona, d'acides aminés, de lactose, de mannitol, de sorbitol, d'eau, et présente des traces de sulfate de néomycine. Le vaccin ne contient ni latex ni thimérol.

Consentement d'un mineur mature

Il est recommandé que les parents/tuteurs et leurs enfants discutent du consentement à la vaccination. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir à la vaccination ou la refuser en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne seront consignés, par le personnel de la santé publique, dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé dans le but de fournir des services de santé publique, de faciliter le diagnostic et le traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez plus d'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé Protection de la confidentialité de votre dossier.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne OU la ligne InfoSanté au 811.

Références : *Guide canadien d'immunisation*, 8e édition (2012); Monographie de produit (VARILRIX®, 2014; VARIVAX® III, 2014).